

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 20 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL - Adjoints, MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric, FAUCONNIER Bernard.

Madame Estelle DESNAULT est nommée secrétaire de séance suite au refus de Bernard FAUCONNIER d'assurer cette fonction.

APPROBATION DES DEUX DERNIERS PROCES-VERBAUX

- Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.
- Bernard FAUCONNIER rappelle qu'il a proposé lors de la séance du 26 mai 2014 d'éteindre l'église en semaine et de la laisser allumée le week-end afin de réaliser des économies d'énergies.
- Cette précision étant prise en compte dans ce procès-verbal, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.
- Joël DELAUNAY remercie vivement le travail réalisé par Estelle DESNAULT et par Thomas DUHAMEL pour la rédaction des procès-verbaux en l'absence de secrétaire de Mairie.

ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014.

Le conseil désigne à l'unanimité Monsieur le Maire comme titulaire et les adjoints comme suppléants.

POINT SUR LES TRAVAUX

Gilles RICHER fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- Impasse tranquille
 - o Le déplacement du candélabre n'est pas encore réalisé. Le SDE a été recontacté
- Enrobé de la D935
 - o Les emplacements définitifs des 2 plateaux ralentisseurs ont été présentés.
 - o La création d'un grand avaloir a été identifiée comme nécessaire pour ne pas inonder la propriété de Monsieur Pierre RICHER. Il a été réalisé pour un surcoût de 753€.
 - o Deux zones 30 km/h seront finalement créées. Il n'y aura pas de panneau fin de zone à 30 km/h à la sortie de Boncé en direction de Dammarié.
 - o Le planning des travaux a été précisé.

Benjamin MAGUET demande s'il est possible d'installer des panneaux « Attention à nos enfants ». Quel en serait le coût ? Est-ce réglementé ? Bernard FAUCONNIER informe que c'est à la charge de la commune.

ORGANISATION DU 14 JUILLET PAR LE COMITE DES FETES

Eliane TARDIF apporte des précisions sur le menu envisagé pour le repas du 13 juillet.

La question de la retransmission en direct de la finale de football du mondial est évoquée. En fonction de la faisabilité technique, de nouveaux flyers seront distribués aux Boncéens pour inciter encore plus de monde à participer.

Le feu d'artifice sera tiré derrière la mairie comme d'accoutumé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe que la gendarmerie a réalisé dernièrement des contrôles de vitesse entre 7h00 et 10h00 et que quasi aucun véhicule ne respectait la limitation de vitesse.
- Monsieur le Maire propose que le traditionnel bouquet de fleurs offert par le comité des fêtes aux nouvelles mamans après la naissance de leur enfant soit remplacé par une carte cadeau d'une valeur de 25€. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe que le relevé des compteurs de consommation d'eau de Mme Weishard indiquait 1100m³. Le conseil décide à l'unanimité d'installer un compteur neuf et d'appliquer pour la facture la règle de la moyenne des 3 dernières années soit 210 m³. Le conseil demande qu'un relevé mensuel des consommations d'eau soit réalisé par l'employé communal. Le conseil demande également que la consommation totale du château d'eau soit rapprochée de toutes les consommations relevées afin d'identifier d'éventuels écarts.

- Monsieur le Maire informe qu'un inventaire des puits du secteur sera réalisé par un expert mandaté par le conseil général. Il s'interroge sur le financement de cet inventaire : est-ce la communauté de communes qui finance ? Bernard FAUCONNIER informe que le pompage est géré par la communauté de communes depuis 6 ans et que si la pompe est hors service, cela est pris en charge par la communauté de commune.
- Monsieur le Maire propose, afin de réduire les coûts, que l'employé communal installe lui-même les nouveaux compteurs. Cela nécessitera dans un premier temps l'achat du matériel adéquat pour pouvoir réaliser ces installations.
- Monsieur le Maire informe qu'une secrétaire de Mairie viendra le 25 juin 2014 pour traiter les factures d'eau. Bernard Fauconnier demande s'il sera également possible de réaliser sa déclaration de retraite de Maire.
- Monsieur le Maire informe que Bernard FAUCONNIER est venu restituer à son domicile quelques jours auparavant 2 tablettes IPAD qu'il avait acheté en juillet 2013.
Monsieur le Maire précise :
 - que l'existence de ces tablettes a été découverte lors de cette restitution
 - que leur valeur d'achat était proche de 2000€,
 - qu'il s'interroge sur le fait que la facture était introuvable à la Mairie et que seule la trésorerie de Voves a pu fournir cette facture.
 - qu'il s'interroge également sur le fait que ces tablettes ont été financées sur le budget d'investissement et non sur le budget de fonctionnement.

Fort surpris par cette découverte, le conseil demande des explications à Bernard FAUCONNIER.

Bernard FAUCONNIER justifie cette dépense en indiquant que ces 2 tablettes lui ont permis ainsi qu'à la secrétaire de la Mairie de Boncé de l'époque de travailler depuis leur domicile et surtout lors de leurs déplacements.

Suite à cette déclaration, de nombreuses questions ont été posées à Bernard FAUCONNIER par le conseil afin d'essayer d'éclaircir cet achat jusqu'alors inconnu du conseil. Les principales questions sont :

- Pourquoi l'ancien Maire s'est-il autorisé à acheter ces 2 tablettes sans en avertir le conseil ?
- Pourquoi réaliser cet achat alors qu'il correspond plus ou moins à l'augmentation 2014 des taxes de la commune ?
- Pourquoi avoir acheté ces 2 tablettes alors qu'un pc portable aurait rendu le même service pour beaucoup moins cher ?
 - Réponse : « Il faut vivre avec son temps ! »
- Pourquoi avoir attendu autant de temps pour restituer les 2 tablettes ?
 - Réponse : « C'est le temps nécessaire pour effacer les données des tablettes. »
- Pourquoi effacer les données alors qu'il s'agissait de données professionnelles relatives à la mairie de Boncé
 - Réponse : « Il n'y avait pas que des données professionnelles à effacer ... »

Monsieur le Maire, une fois le calme revenu, demande au conseil de faire des propositions pour savoir ce que l'on doit faire des tablettes :

- doit-on revendre les 2 pour récupérer une partie de l'argent dépensée en 2013 ?
- doit-on en garder une et vendre l'autre ?
- doit-on garder les 2 ?

Cette décision sera prise au prochain conseil avec une évaluation des éventuels prix de vente.

Monsieur le Maire indique qu'en cas de vente d'un des 2 IPAD, il souhaiterait se porter acquéreur pour le mettre à disposition des conseillers et de la Mairie.

- Estelle DESNAULT demande à avoir un bilan des comptes de la Mairie.
Monsieur le Maire informe que la trésorerie de Voves viendra faire un bilan lors d'un prochain conseil.
- Bernard FAUCONNIER demande à ce que le chemin menant à sa parcelle de terrain ne soit pas trop arrosée afin de pouvoir y accéder.
- Sébastien DAMAS informe que certains bus Transbeauce sont en très mauvais état et demande ce qui peut être fait pour diminuer le risque encouru par les passagers.
- Joël DELAUNAY redemande le prix de l'enrobé pour les trottoirs.
- Thomas DUHAMEL demande quand relancer la campagne de vidange des fosses septiques : cela sera fait en fin d'année.
- Monsieur le Maire demande au conseil de voter sur la proposition de regrouper la région Centre et la région Limousin. Le conseil vote à l'unanimité contre.
- Monsieur le Maire demande à Bernard FAUCONNIER de restituer dès que possible son ancienne carte de Maire. Ce dernier refuse.

SÉANCE LEVÉE A 20h47